

Le BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif communal a été voté par le conseil municipal le 25 mars 2022.

Ce budget prévoit un montant de 443 175 € de dépenses et 546 386 € de recettes en volume réel sans tenir compte des opérations d'ordre.

Il se décompose en deux sections, fonctionnement et investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

Cette section retrace les dépenses courantes prévues pour assurer le fonctionnement de la commune

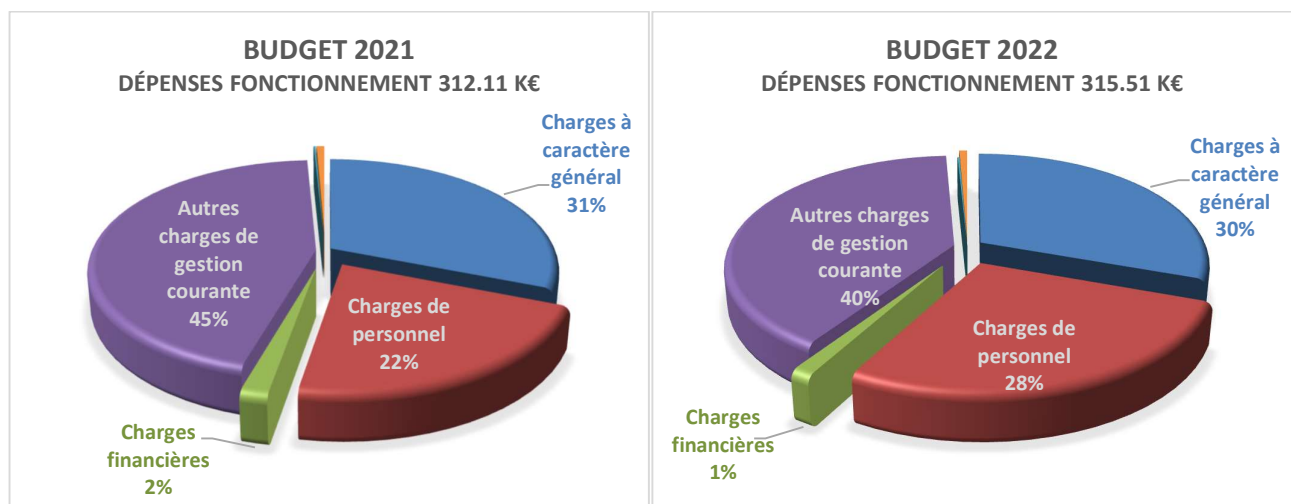
Section de fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget 2022
011 - Charges à caractère général	96 610,00 €	75 656,63 €	96 110,00 €
Eau et assainissement	600,00 €	686,31 €	700,00 €
Énergie Électricité	8 500,00 €	8 207,53 €	8 500,00 €
Réseau de chaleur + combustible	5 500,00 €	5 623,43 €	6 500,00 €
Entretien des bâtiments	18 200,00 €	15 142,31 €	26 100,00 €
Entretien matériel roulant et mobiliers	14 300,00 €	12 791,55 €	13 200,00 €
Entretien voirie et réseaux	9 500,00 €	7 336,88 €	7 200,00 €
Frais divers (f. administratives documentation publications communication...)	11 110,00 €	7 846,99 €	9 150,00 €
Concours divers (cotisations et prestations services extérieurs)	5 600,00 €	4 313,14 €	5 460,00 €
Assurances	5 500,00 €	6 060,27 €	6 500,00 €
Fêtes et cérémonie relations publiques	4 500,00 €	4 143,72 €	5 000,00 €
Honoraires et frais d'actes et de contentieux	9 500,00 €		4 000,00 €
Impôts taxes (taxe foncière + redevance ordures ménagères)	3 800,00 €	3 504,50 €	3 800,00 €
012 - Charges de personnel	68 160,00 €	64 447,12 €	87 160,00 €
Personnel communal (salaires + cotisations)	68 160,00 €	64 447,12 €	76 860,00 €
Personnel affecté (secrétariat mutualisé et urbanisme)			10 300,00 €
66 - Charges financières	5 331,57 €	4 557,94 €	3 993,00 €
65 - Autres charges de gestions courante	139 460,00 €	132 622,55 €	125 700,00 €
Indemnités élus	31 900,00 €	31 246,98 €	31 900,00 €
Contribution au SIVU	85 000,00 €	79 128,00 €	81 000,00 €
Contribution à la CCLL (secrétariat mutualisé + urbanisme) divers	10 000,00 €	9 815,96 €	
Service incendie	10 360,00 €	10 351,61 €	10 600,00 €
Subventions attribuées aux associations	2 200,00 €	2 080,00 €	2 200,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	2 050,00 €		2 050,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	312 111,57 €	277 284,24 €	315 513,00 €
042 - Opération d'ordre (sortie d'inventaire))	552,00 €	552,00 €	
023 - Virement section d'investissement (équilibre budget)	68 890,92 €		52 490,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	381 554,49 €	277 836,24 €	368 003,00 €

La faible augmentation (1.1%) des dépenses réelles de fonctionnement traduit la volonté de la commune de maîtriser ses dépenses énergétiques, de privilégier les dépenses afférentes à l'entretien des bâtiments pour réduire légèrement les coûts liés à l'entretien de la voirie, du matériel roulant et du mobilier qui avaient été un peu surévalués sur l'exercice 2021. Les dépenses liées à l'intervention de services extérieurs (publications documentation concours divers, honoraires) ont été limitées pour couvrir les coûts en augmentation des frais d'assurances, des dépenses relatives à l'organisation et à la reprise des manifestations suite au contexte sanitaire.

Néanmoins, Les charges de personnel se caractérisent par une forte augmentation (27.9%) sur l'exercice 2022 pour deux raisons précises :

- La commune a recruté une secrétaire de mairie (Marie RETORNAZ) à temps plein pour le remplacement de Jeanine DEPLAGNE (temps partiel) pour la partie administrative et la reprise de la comptabilité communale incombant jusqu'à maintenant au secrétariat mutualisé de la CCLL Loue Lison. Cette reprise ne peut s'effectuer qu'à partir du 1^{er} mai en raison du respect de préavis de 6 mois que nous impose la convention qui nous lie à la CCLL.
- Les frais afférents à la prise en charge de la comptabilité communale par le secrétariat mutualisé ainsi que l'urbanisme doivent être imputés selon l'avis du comptable public dans les charges de personnel et comptabilisent le service effectué sur l'année antérieure avec toujours un décalage d'une année. Pour l'exercice 2023, nous devrions encore cumuler le paiement de cette contribution sur la période de 6 mois pour la mission de secrétariat mutualisé effectuée en 2022.

En contrepartie, les autres charges de gestion diminuent logiquement de 11% puisque qu'elles n'intègrent plus la contribution versée à la CCLL Loue Lison pour ses missions de secrétariat mutualisé et d'urbanisme. Le conseil municipal maintient l'implication de la commune dans la vie associative en privilégiant les associations locales. N'oublions pas également la prise de participation importante de la commune dans le fonctionnement du SIVU du RPI Cademène Rurey Epeugney ainsi que la contribution du SDIS.



Cette section comprend également **les recettes de fonctionnement** constituées principalement de la fiscalité directe locale (**TFPB** taxe foncière sur les propriétés bâties et **TFPNB** taxe foncière sur les propriétés non bâties) ainsi que des recettes fiscales indirectes (taxes additionnelles aux droits de mutation).

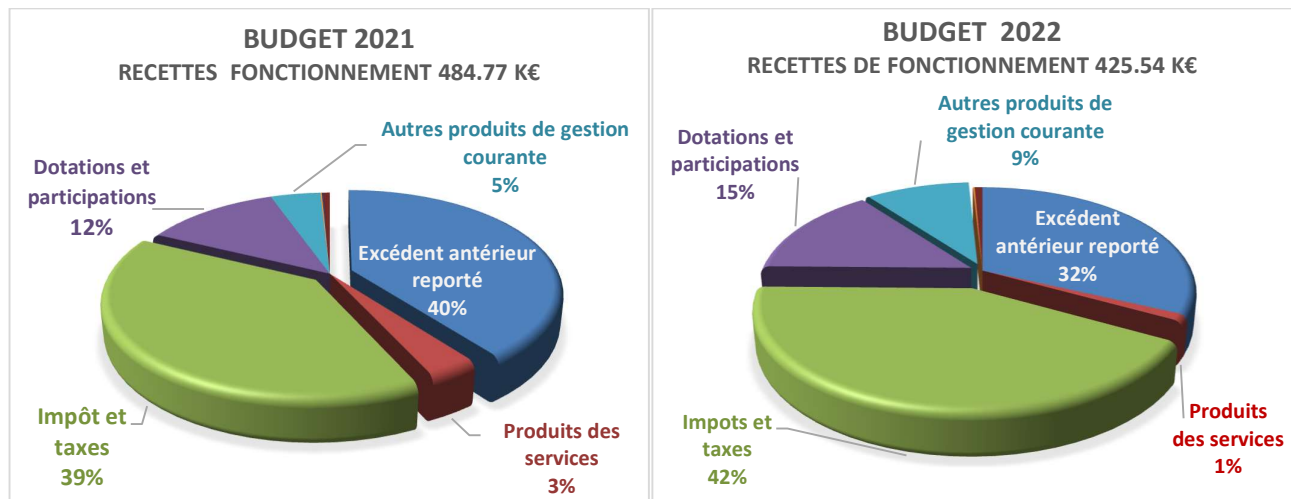
Recettes de fonctionnement	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget 2022
002 - Excédent antérieur reporté	192 421,05 €	192 421,05 €	135 993,78 €
70 - Produit des services	16 400,00 €	6 789,22 €	4 500,00 €
Concession dans les cimetières (produit net)		112,00 €	
Redevance d'occupation du domaine public	400,00 €	559,64 €	500,00 €
Cotisations adhérent à la bibliothèque	250,00 €	421,90 €	
Mise à disposition du personnel (part assainissement)	3 200,00 €	3 655,68 €	4 000,00 €
Autres produits ((pesage, abonnements...))	50,00 €		
Remboursement de frais par des tiers (la poste)	12 500,00 €	2 040,00 €	
73 - Impôts et taxes	189 825,00 €	192 524,86 €	179 815,00 €
Impôts et taxes (TFPB et TFPNB)	131 510,00 €	133 571,00 €	130 000,00 €
Attribution de compensation (ccll)	28 800,00 €	28 815,80 €	28 800,00 €
F.N.G.I.R.	8 515,00 €	8 515,00 €	8 515,00 €
Taxe additionnelle droits de mutation	18 500,00 €	18 624,88 €	10 000,00 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	2 500,00 €	2 998,18 €	2 500,00 €
74 - Dotations et participations	59 936,00 €	65 098,07 €	61 640,00 €
Dotations forfaitaire (DGF)	32 000,00 €	30 944,00 €	32 000,00 €
Dotation de solidarité rurale (DGF)	11 000,00 €	11 671,00 €	11 000,00 €
Dotation nationale de Péréquation (DGF)	4 000,00 €	7 444,00 €	5 000,00 €
Dotations aux élus locaux	3 000,00 €	3 027,00 €	3 000,00 €
FCTVA	700,00 €	410,48 €	690,00 €
Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		1 824,67	1 500,00
État Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	9 236,00 €	9 326,00 €	8 000,00 €
État Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation			
Autres attributions et participations		450,92 €	450,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	22 000,00 €	35 500,41 €	40 000,00 €
Revenus des immeubles	20 000,00 €	35 496,17 €	24 000,00 €
Transfert Budget Bois			14 000,00 €
Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	4,24 €	2 000,00 €
76 - Produits financiers	631,57 €	657,37 €	593,00 €
77 - Produits exceptionnels	552,00 €	2 506,64 €	0,00 €
013 - Atténuation de charges	3 000,00 €	7 445,08 €	3 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	484 765,62 €	502 942,70 €	425 541,78 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	484 765,62 €	502 942,70 €	425 541,78 €

La diminution des recettes de fonctionnement d'environ 12 % (BP 2021/BP 2022) provient principalement de la diminution du montant du solde antérieur reporté. Le résultat a été minoré du montant d'affectation prévu pour financer les dépenses d'investissement de l'exercice antérieur.

La relative baisse des produits de revenus est occasionnée par la nouvelle ventilation comptable du remboursement de la poste pour les frais occasionnés par la gestion de l'agence postale augmentant par conséquent les divers produits de gestion courante et compensant les pertes de loyers de l'ancien presbytère suite aux départs des médecins et infirmières.

Les recettes de la fiscalité directe locale sont relativement stables malgré la réforme fiscale et la suppression de la taxe d'habitation qui constituait un levier fiscal pour les communes. Pour l'instant l'Etat compense les produits de la TH disparue par le transfert de la TFPB en provenance du Département.

N'oublions pas également l'importance des dotations versées par l'Etat qui reste stable et pour lesquelles la dotation globale de fonctionnement constitue la recette la plus importante pour un montant de plus de 47 000 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les opérations non courantes ponctuelles de nature à modifier le patrimoine communal. Il peut s'agir d'achat de matériels durables, de construction ou d'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure...

Ces dépenses concernent également des opérations en capital telles que les remboursements d'emprunt, les prêts et avances accordées et les subventions d'équipement versées.

Section d'investissement			
Dépenses d'investissement	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget 2022
001 - Solde d'exécution reporté			29 837,68 €
16 - Capital des emprunts	49 363,59 €	45 239,53 €	20 004,00 €
022 - Dépenses imprévues investissement	2 500,00 €		2 500,00 €
10226 - Remboursement taxe aménagement	0,00 €		3 550,00 €
20 - Etudes	42 000,00 €		56 500,00 €
21 - Dépenses d'équipement	37 200,00 €	13 346,02 €	36 675,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	131 063,59 €	58 585,55 €	149 066,68 €
041 - Opérations d'ordre			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	131 063,59 €	58 585,55 €	149 066,68 €

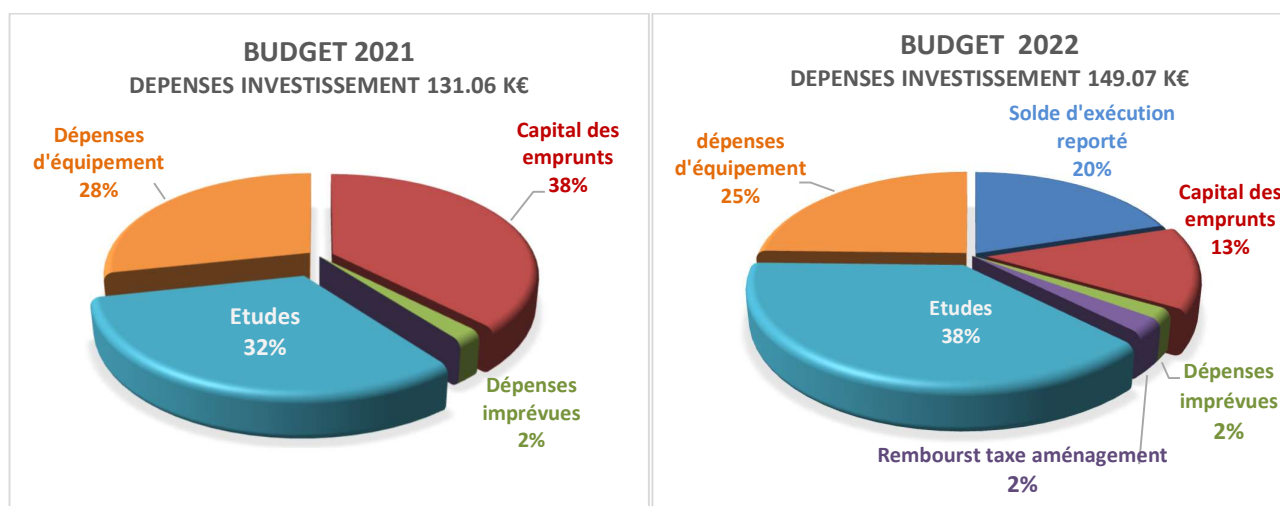
Ces dépenses sont en progression de 14 % de BP à BP.

Cette hausse s'explique par l'engagement de la commune à vouloir maintenir le niveau d'investissement dans de nouveaux équipements et mobiliers.

La commune souhaite toujours mettre en oeuvre le projet de mise en sécurisation de la RD 9 et 102 avec le lancement au préalable de la phase études et maîtrise d'oeuvre qui a pris du retard et se voit contrainte de reporter les crédits sur 2022 en réajustant les crédits alloués.

Le montant de remboursement des emprunts reprend le niveau des exercices antérieurs à 2021 car aucun emprunt n'a été souscrit. Pour rappel, le montant du remboursement du capital avait subi sur l'exercice 2021 une importante hausse en raison du remboursement dans son intégralité du prêt relais TVA (25.6 K€) qui avait été souscrit pour le financement de la construction de l'atelier communal.

La présence d'un solde déficitaire de 29 K€ de la section d'investissement relate d'un effort de la commune à investir sur l'exercice 2021.



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Budget 2021	Réalisation 2021	Budget 2022
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	13 697,08 €	13 697,08 €	
024 - Produits de cession	1 000,00 €	0,00 €	
10 - Dotation	2 800,00 €	12 403,05 €	95 292,68 €
FCTVA	1 300,00 €	813,49 €	2 180,00 €
Taxe d'aménagement	1 500,00 €	11 589,56 €	4 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement			89 112,68 €
13 - Subventions d'investissement	880,00 €	876,75 €	
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	880,00 €	876,75 €	
16 - Emprunts	42 000,00 €		
27 - Recettes financières	1 243,59 €	1 218,99 €	1 284,00 €

Total recettes réelles d'investissement	61 620,67 €	28 195,87 €	96 576,68 €
040 -041 - Opérations d'ordre	552,00 €	552,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement (équilibre budget)	68 890,92 €		52 490,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	131 063,59 €	28 747,87 €	149 066,68 €

La prévision des recettes réelles d'investissement augmente de plus de 57 % de BP à BP. Cette forte augmentation résulte principalement d'une affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de plus de 89K€ assurant l'équilibre budgétaire de la section d'investissement et venant par conséquent financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2022 ainsi que les reports de crédit pour les dépenses engagées sur l'exercice 2021 non réalisées. Ces reports de crédits concernent principalement les frais d'études engagés au titre de la mise en sécurisation des routes départementales, les frais pour l'acquisition d'une nouvelle barrière le long du mur de la mairie ainsi que divers mobiliers (balayeuse et remplacement chaudière de la mairie). Ces dépenses d'un montant de plus de 59 K€ prévues sur l'exercice 2021 n'ont pu être réalisées en raison des retards de livraison et ont fait l'objet de reports de crédit sur l'exercice 2022.

A préciser toutefois que la commune a privilégié l'autofinancement sur l'exercice 2022 de la totalité de ses projets d'investissement.

